

## CENTRE PENITENTIAIRE DE VANNES CHAPEAU-ROUGE (56)

Maître d'Ouvrage APIJ		Immeuble Okabe 67 avenue de Fontainebleau 94270 Le Kremlin-Bicêtre	tél. : 01 88 28 89 48 mail : sophie.martel@apij-justice.fr
Assistance Maîtrise d'Ouvrage Mott MacDonald		15/17 Rue Traversière 75012 Paris	tél. : 01 87 40 67 05 mail :
Assistance Maîtrise d'Ouvrage BIM		1703, route de Gournay 76160 Préaux	tél. : mail : bim@dalyosingenierie.fr
Contrôleur Technique Bureau VERITAS		2, rue de Suède – BP 90404 56404 Auray CEDEX	tél. : 02 97 37 25 99 mail :
SPS Bureau VERITAS		2, rue de Suède – BP 90404 56404 Auray CEDEX	tél. : 02 97 37 25 99 mail :
Entreprise Générale Mandataire LEON GROSSE		22 chemin de la vie Guerse 69500 Bron	tél. : 04 78 78 81 00 mail : et.cp-vannes@leongrosse.fr
Architecte GROUPE 6 SAS		12 rue des arts et métiers 38000 Grenoble	tél. : 04 38 21 03 58 mail : cpvannes@groupe-6.com
Bureau d'Etudes Techniques (CFO/Cfa - Sécurité active- CSSI) BETEG SARL		22 chemin de la vie Guerse 69500 Bron	tél. : 04 78 41 23 10 mail : beteg@beteg-sarl.fr
Bureau d'Etudes Techniques (CVCD – Plomberie) EDEIS		18 rue de la Petite Sensive 44312 Nantes	tél. : 02 51 89 50 50 mail : herve.jehanno@edeis.com
Bureau d'Etudes Environnement EODD Ingénieurs Conseils		171/173 rue Léon Blum 69100 Villeurbanne	tél. : 04 72 76 06 90 mail : contact@eodd.fr

## M2 – PERMIS DE CONSTRUIRE



**groupe-6**  
architectes

12, rue des Arts et Métiers - CS 70069  
38026 Grenoble Cedex 1  
T. 04 76 96 45 90  
grenoble@groupe-6.com  
SAS au capital de 66 964 €  
RCS Grenoble B 330 472 168

PC-ERP.1 – CERFA – DOSSIER SPECIFIQUE PERMETTANT DE VERIFIER LA  
CONFORMITE DES ETABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC AUX REGLES  
D'ACCESSIBILITE ET DE SECURITE CONTRE L'INCENDIE ET LA PANIQUE

DATE : 16/12/2024

ECHELLE : Sans

CPV	PC	APJ	TCE	ECR	TZO	TNI	2901	A
PROJET	PHASE	EMETTEUR	LOT	TYPE	ZONE/BAT	NIVEAU	NUMÉRO	INDICE





## Dossier spécifique permettant de vérifier la conformité des établissements recevant du public aux règles d'accessibilité et de sécurité contre l'incendie et la panique

**Cette demande fait suite à un agenda d'accessibilité programmée (Ad'AP) approuvé : Oui  Non**

(pièce PC39 et PC40 ou PA50 et PA51)

**Article L. 111-8 et D.111-19-34 du code de la construction et de l'habitation**

**Cadres 1 à 3** informations nécessaires à l'instruction du dossier spécifique

**Cadre 4** informations nécessaires à la vérification de la conformité aux règles de sécurité et d'accessibilité en application des articles R. 111-19-17 et R. 123-22 du code de la construction

**Cadre 5** informations nécessaires à l'instruction des dérogations ou modalités particulières d'application des règles de sécurité ou d'accessibilité

### Vous pouvez utiliser ce formulaire si :

- vous souhaitez construire, aménager ou modifier un établissement recevant de public
- vous souhaitez réaliser les travaux de mise en accessibilité d'un établissement recevant du public dans le cadre d'un agenda d'accessibilité programmée
- les travaux projetés sont soumis à un permis de construire ou un permis d'aménager

**Ce dossier qui sera joint à la demande de permis (PC 39/PC 40 ou PA 50/PA 51) vous permet d'accomplir les formalités nécessaires**

### CADRE RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION

N° de l'autorisation

AT

Le cas échéant, n° de permis de construire ou d'aménager :

Date de dépôt en mairie :

### 1- Identité du ou des demandeur(s)

Le demandeur indiqué dans le cadre ci-dessous sera le titulaire de la future autorisation  
Si la demande est présentée par plusieurs personnes, indiquez leurs identités sur papier libre<sup>1</sup>

**Vous êtes un particulier**      Madame       Monsieur

Nom : ..... Prénom : ..... Date de naissance :

### Vous êtes une personne morale

Raison sociale et dénomination : Agence Publique pour l'Immobilier de la Justice

N° Siret : 1 8 0 0 9 2 2 5 6 0 0 0 2 3

**Représentant de la personne morale :** Madame       Monsieur

Nom : BARJON      Prénom : David      Date de naissance à défaut de N° SIRET :

### 2- Coordonnées du ou des demandeur(s) : Si la demande est présentée par plusieurs personnes, indiquez leurs coordonnées sur papier libre

**Adresse** Numéro : 67      Voie : avenue de Fontainebleau

Lieu-dit : Immeuble Okabe      Localité : Le Kremlin-Bicêtre

Code postal 9 4 2 7 0 BP

**Si le demandeur habite à l'étranger :** Pays : ..... Division territoriale : .....

**Téléphone fixe :** 0 1 8 8 2 8 8 8 0 0      **Portable :**

Indicatif si pays étranger :          Courriel : apj.contact @ apj.justice.fr

## 3 - Auteur du projet ou maître d'œuvre

Madame  Monsieur  Personne morale

Nom : Bruno HALLÉ ..... Prénom : pour le compte de Groupe-6 .....

Et/ou :

Raison sociale et dénomination de la personne morale, le cas échéant : Groupe-6 SAS .....

N° Siret : 3 3 0 4 7 2 1 6 8 0 0 0 4 7

Adresse Numéro : 12 ..... Voie : rue des Arts et Métiers .....

Lieu-dit : ..... Localité : GRENOBLE .....

Code postal 3 8 0 2 6 BP ..... cedex 1 .....

Si le maître d'œuvre habite à l'étranger/ Pays : Pays : ..... Division territoriale : .....

Téléphone fixe : 0 4 3 8 2 1 0 3 5 8 ..... Téléphone portable : .....

Indicatif si pays étranger : ..... Courriel : bruno.halle ..... @ groupe-6.com .....

Je souhaite que les courriers de l'administration concernant le dossier spécifique (autres que les décisions) lui soient adressés

## 4 - Le projet

## 4.1 - Adresse du terrain

Nom de l'établissement : Centre Pénitentiaire de Vannes .....

Numéro : ..... Voie : rue du Rohic .....

Lieu-dit : ..... Localité : VANNES .....

Code postal 5 6 0 0 0 BP ..... cedex .....

N° de section(s) cadastrale(s) : Voir annexe 1 ..... N° de parcelle (s) : .....

## 4.2 - Activité

**AVANT TRAVAUX**, le cas échéant :

**Activité principale** exercée dans l'établissement (par étage(s)) :

Néant .....

**Activité(s) annexe(s) ou secondaire(s)** (par étage(s)) :

Néant .....

**Classement sécurité incendie de l'ERP :**

(Catégorie et type d'exploitation en application de l'article R. 123-19 du code de la construction et de l'habitation)

Néant .....

**Identité de l'exploitant** (s'il est connu au moment du projet) :

Néant .....

**APRÈS TRAVAUX :**

**Activité principale** (par étage(s)) :

Centre pénitentiaire, cf. Annexe 2. ....

**Activité(s) annexe(s)** (par étage(s)) :

Voir annexe 2 .....

**Proposition de classement sécurité incendie de l'ERP :**

(Catégorie et type d'exploitation en application de l'article R. 123-19 du code de la construction et de l'habitation)

Uniquement pour le bâtiment d'Accueil des Familles (AFA) - ERP 5ème catégorie .....

**Identité de l'exploitant** (s'il est connu au moment du projet):

ADMINISTRATION PENITENTIAIRE  
Direction Interrégionale des Services Pénitentiaires (DISP) Grand Ouest  
18 bis rue de Châtillon 35031 Rennes Cedex .....

Veillez compléter sur papier libre, si nécessaire.

**4.3 – Nature des travaux (plusieurs cases possibles)**

- Construction neuve
- Travaux de mise en conformité totale aux règles d'accessibilité
- Extension
- Réhabilitation
- Travaux d'aménagement (remplacement de revêtements, rénovation électrique, création d'une rampe, par exemple)
- Création de volumes nouveaux dans des volumes existants (modification du cloisonnement, par exemple)

Surface de plancher avant travaux : ..... Surface de plancher après travaux : .....

Modification des accès en façades

Le cas échéant, préciser si ces travaux mettent en œuvre des engagements d'un Ad 'AP déposé antérieurement.

- Oui : Ad'AP n° \_\_\_\_\_ valide le : \_\_\_\_\_
- Non

Cette demande fait l'objet d'une déclaration ou autorisation au titre du code de l'environnement (produits dangereux stockés ou utilisés) : Oui  Non

**4.4 – Effectif**

Maximum susceptible d'être admis même temporairement par niveau (suivant le calcul réglementaire défini par les règlements incendie) en indiquant les principaux locaux accessibles au public

	Types de locaux (activité/prestation)	Public	Personnel	TOTAL
Sous-sol				
Rez-de-chaussée				
1 <sup>er</sup> étage				
2 <sup>e</sup> étage				
3 <sup>e</sup> étage				
Effectif cumulé				

**Cf. Annexe 3**

*Veillez joindre une note annexe si le projet le nécessite (nombre d'étages supérieur à 3, présence d'une mezzanines, etc)*

**4.5 - Stationnement**

Stationnement couvert  Parcs de stationnement intégrés  ou isolés

	Avant réalisation du projet	Après réalisation du projet
Nombre de places de stationnement	0	405 (Cf. Annexe 4)
Dont nombre de places réservées aux personnes handicapées	0	9

**5 - Dérogations et/ou adaptations****5.1 – Dérogations**

**Ce projet comporte une demande de dérogation :**

Au titre de la sécurité incendie (Article R.123-13 du CCH) : Nombre de dérogations demandées : \_\_\_\_\_

Chaque demande doit faire l'objet d'une fiche détaillée rédigée sur papier libre indiquant notamment les règles auxquelles il est demandé de déroger (référence article et libellé), les éléments du projet auxquels elles s'appliquent (localisation sur les plans) et leur justification (motivation et mesures compensatoires proposées)

Au titre de l'accessibilité (Article R. 111-19-10 du CCH) : Nombre de dérogations demandées : \_\_\_\_\_

Chaque demande doit faire l'objet d'une fiche détaillée rédigée sur papier libre indiquant notamment les règles auxquelles il est demandé de déroger (référence article et libellé), les éléments du projet auxquels elles s'appliquent (localisation sur les plans) et leur justification (motivation et mesures de substitution proposées pour les ERP exerçant une mission de service public)

**5.2 – Modalités particulières d'application**

Le projet présente des contraintes liées à la structure du bâtiment qui justifient des modalités d'application particulières telles que définies par l'arrêté prévu à l'article R. 111-19-7 IV du Code de la construction et de l'habitation

*(veillez expliciter les adaptations prévues et les contraintes structurelles dont elles découlent)*

Veillez joindre une note annexe si le projet le nécessite

.....

.....

.....

.....

Si vous souhaitez vous opposer à ce que les informations nominatives comprises dans ce formulaire soient utilisées à des fins commerciales, cochez la case ci-contre :

Si vous êtes un particulier : La loi n° 78 -17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, s'applique aux réponses contenues dans ce formulaire pour les personnes physiques. Elle garantit un droit d'accès aux données nominatives les concernant lorsqu'ils ne portent pas atteinte à la recherche d'infractions fiscales et la possibilité de rectification sous réserve des procédures prévues au code général des impôts et au Livre des procédures fiscales. Ces droits peuvent être exercés à la mairie. Les données recueillies seront transmises aux services compétents pour l'instruction de votre demande.

**Délais et voies de recours : le délai de recours devant le tribunal administratif compétent est de deux mois à compter de la décision autorisant ou refusant l'autorisation ou, en cas de décision tacite, à compter de la date à laquelle la décision aurait dû être notifiée (dès lors que le dossier avait été complété). Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet <https://www.telerecours.fr/>**



## Bordereau de dépôt des pièces constituant le dossier spécifique

Veillez cocher les cases correspondant aux pièces jointes à votre demande et reporter le numéro correspondant sur la pièce jointe.

L'attention du pétitionnaire est attirée sur le fait que la commission de sécurité et d'accessibilité pourra lui demander des pièces complémentaires si la compréhension du projet le nécessite.

Pièces	Numéro de la pièce	Nombre d'exemplaires à fournir
<input checked="" type="checkbox"/> Imprimé du dossier spécifique permettant de vérifier la conformité des établissements recevant du public aux règles d'accessibilité et de sécurité contre l'incendie et la panique	1	4
<input checked="" type="checkbox"/> Plan de situation	2	3

### 1 - Dossier destiné à la vérification de la conformité aux règles de sécurité incendie (Art. R. 123-22 du code de la construction et de l'habitation (PC 40 ou PA 51))

Pièces	Numéro de la pièce	Nombre d'exemplaires à fournir
<input checked="" type="checkbox"/> Une notice récapitulant les dispositions prises pour satisfaire aux mesures prévues par le règlement de sécurité et notamment : <ul style="list-style-type: none"> <li>les matériaux utilisés pour le gros œuvre, la décoration et les aménagements intérieurs</li> <li>la ou les solutions retenues pour l'évacuation des personnes de chaque niveau de la construction en tenant compte des différentes situations de handicap</li> </ul>	3	3
<input checked="" type="checkbox"/> Un plan de situation, des plans de masse et de façades des constructions projetées faisant ressortir : <ul style="list-style-type: none"> <li>les conditions d'accessibilité des engins de secours</li> <li>les largeurs des voies et les emplacements des baies d'intervention pompiers</li> <li>la présence de tout bâtiment ou local occupé par des tiers</li> </ul>	4	3
<input checked="" type="checkbox"/> Des plans de coupe et des plans de niveaux, ainsi qu'éventuellement ceux des planchers intermédiaires aménagés dans la hauteur comprise entre deux niveaux ou entre le dernier plancher et la toiture du bâtiment, faisant apparaître notamment : <ul style="list-style-type: none"> <li>les largeurs des passages affectés à la circulation du public tels que les dégagements, escaliers, sorties</li> <li>la ou les solutions retenues pour l'évacuation des personnes de chaque niveau de la construction en tenant compte des différentes situations de handicap</li> <li>les caractéristiques des éventuels espaces d'attente sécurisés</li> </ul>	5	3
<input type="checkbox"/> La ou les demande(s) de dérogation(s) éventuelle(s), la ou les fiche(s) explicative(s) et tous les documents utiles à leur justification	6	3

N. B : les documents de détail intéressant les installations techniques doivent pouvoir être fournis par le constructeur ou l'exploitant avant le début des travaux portant sur ces installations ; ils sont alors communiqués à la commission de sécurité

### 2 - Dossier destiné à la vérification de la conformité aux règles d'accessibilité (Arrêté du 11 septembre 2007 DEVU0763039A) (PC39 ou PA50)

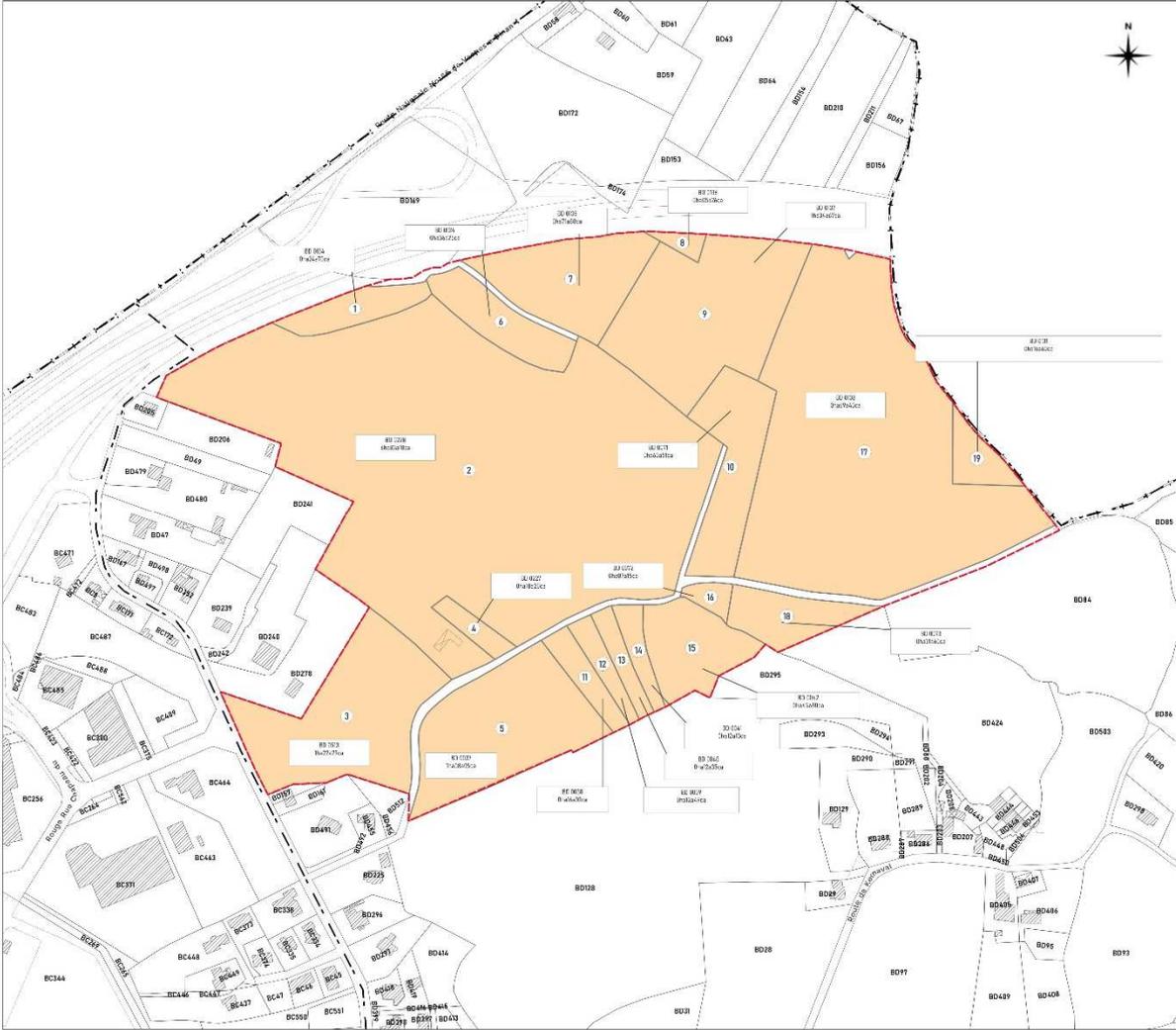
Pièces	Numéro de la pièce	Nombre d'exemplaires à fournir
<input checked="" type="checkbox"/> Plans cotés dans les trois dimensions (longueur, largeur, hauteur) à une échelle adaptée précisant : <ul style="list-style-type: none"> <li>Les cheminements extérieurs (fonctions, largeurs, pentes, dévers, éclairage, solutions techniques pour assurer le guidage, le repérage, ...)</li> <li>Les raccordements (voirie / parties extérieures de l'établissement ; parties extérieures / parties intérieures du ou des bâtiments constituant l'établissement)</li> <li>Les circuits destinés aux piétons et aux véhicules (liaison accès au terrain/voie interne/places de stationnement adaptées et réservées/circulations piétonnes/entrée de l'établissement)</li> <li>Les espaces de manœuvre, de retournement et de repos extérieurs</li> <li>Les pentes des plans inclinés et les dévers de cheminement</li> </ul>	7	3

<input type="checkbox"/> Plans cotés dans les trois dimensions (longueur, largeur, hauteur) à une échelle adaptée pour chaque niveau et pour chaque bâtiment précisant : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les circulations intérieures horizontales et verticales (fonctions, largeurs, pentes, dévers ...)</li> <li>• Les aires de stationnement</li> <li>• Les locaux sanitaires destinés au public</li> <li>• Le sens d'ouverture des portes et leur espace de débatement</li> <li>• Les espaces d'usage, de manœuvre, de retournement et de repos intérieurs</li> <li>• L'emplacement des appareils sanitaires et leurs accessoires obligatoires</li> <li>• Les places de stationnement adaptées et réservées aux personnes handicapées et la mention du taux de ces places</li> <li>• Cas particuliers des ERP de 5<sup>e</sup> catégorie situés dans un cadre bâti existant et des IOP existantes : Délimitation de la partie de bâtiment accessible aux personnes handicapées et indications permettant de s'assurer que les prestations sont accessibles dans cette partie</li> </ul>	8	3
<input type="checkbox"/> Plans avant travaux s'il s'agit d'un bâtiment existant	9	3
<input checked="" type="checkbox"/> Notice descriptive présentant les points suivants pour expliquer comment le projet prend en compte l'accessibilité (Art. R. 111-19-19 CCH) : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Dimensions des locaux ouverts aux usagers de l'établissement</li> <li>• Caractéristiques fonctionnelles et dimensionnelles des équipements techniques et des dispositifs de commande utilisables par le public</li> <li>• Nature et couleur des matériaux et revêtements de sols, murs et plafonds</li> <li>• Traitement acoustique des espaces</li> <li>• Dispositif d'éclairage des parties communes et, le cas échéant, niveaux d'éclairement et moyens éventuels d'extinction progressive des luminaires</li> </ul> <p>S'il s'agit d'un établissement ou d'une installation recevant du public assis :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Emplacements accessibles aux personnes handicapées en fauteuil roulant : nombre, taux par rapport au nombre total de places assises, localisation, cheminements permettant d'y accéder depuis l'entrée de l'établissement</li> <li>• Dans le cas d'un établissement recevant du public assis de plus de 1000 places, l'arrêté municipal fixant le nombre d'emplacements accessibles</li> </ul> <p>S'il s'agit d'un établissement disposant de locaux d'hébergement destinés au public</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre et caractéristiques des chambres, salles d'eau et cabinets d'aisance accessibles aux personnes handicapées : taux de ces chambres et locaux par rapport au nombre total de chambres, localisation, répartition par catégorie, le cas échéant</li> </ul> <p>S'il s'agit d'un établissement ou d'une installation comportant des cabines d'essayage, d'habillage ou de déshabillage ou des douches :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre et caractéristiques des cabines et douches accessibles aux personnes handicapées</li> </ul> <p>S'il s'agit d'un établissement ou d'une installation comportant des caisses de paiement disposées en batterie</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de caisses aménagées pour être accessibles aux personnes handicapées et leur localisation</li> </ul>	10	3
<input type="checkbox"/> Dans le cas d'un parking de plus de 500 places, couvert ou non, dépendant d'un établissement recevant du public ou d'une installation ouverte au public : Arrêté municipal prévu à l'article 3 de l'arrêté du 1 <sup>er</sup> août 2006 (NOR : SOCU0611478A) fixant le nombre de places de stationnement automobile adaptées et réservées	11	3
<input type="checkbox"/> La ou les demande(s) de dérogation(s) éventuelle(s), la ou les fiche(s) explicative(s) et tous les documents utiles à sa justification	12	3

**Centre Pénitentiaire de Vannes**  
**DOSSIER DE PERMIS DE CONSTRUIRE**  
**CERFA ERP**

ANNEXE 1 AU CERFA ERP– Paragraphe 4.1, N° des parcelles

Préfixe :		Section :	B D	Numéro :	0 5 1 3	Superficie de la parcelle cadastrale (en m <sup>2</sup> ) :	12 229
Préfixe :		Section :	B D	Numéro :	0 2 2 7	Superficie de la parcelle cadastrale (en m <sup>2</sup> ) :	1020
Préfixe :		Section :	B D	Numéro :	0 2 2 8	Superficie de la parcelle cadastrale (en m <sup>2</sup> ) :	68310
Préfixe :		Section :	B D	Numéro :	0 1 3 4	Superficie de la parcelle cadastrale (en m <sup>2</sup> ) :	2470
Préfixe :		Section :	B D	Numéro :	0 1 3 8	Superficie de la parcelle cadastrale (en m <sup>2</sup> ) :	36943
Préfixe :		Section :	B D	Numéro :	0 0 7 2	Superficie de la parcelle cadastrale (en m <sup>2</sup> ) :	715
Préfixe :		Section :	B D	Numéro :	0 0 4 2	Superficie de la parcelle cadastrale (en m <sup>2</sup> ) :	4580
Préfixe :		Section :	B D	Numéro :	0 0 4 0	Superficie de la parcelle cadastrale (en m <sup>2</sup> ) :	1235
Préfixe :		Section :	B D	Numéro :	0 0 3 8	Superficie de la parcelle cadastrale (en m <sup>2</sup> ) :	1630
Préfixe :		Section :	B D	Numéro :	0 1 2 4	Superficie de la parcelle cadastrale (en m <sup>2</sup> ) :	3625
Préfixe :		Section :	B D	Numéro :	0 1 3 1	Superficie de la parcelle cadastrale (en m <sup>2</sup> ) :	1660
Préfixe :		Section :	B D	Numéro :	0 1 3 5	Superficie de la parcelle cadastrale (en m <sup>2</sup> ) :	7188
Préfixe :		Section :	B D	Numéro :	0 1 3 6	Superficie de la parcelle cadastrale (en m <sup>2</sup> ) :	526
Préfixe :		Section :	B D	Numéro :	0 1 3 7	Superficie de la parcelle cadastrale (en m <sup>2</sup> ) :	13467
Préfixe :		Section :	B D	Numéro :	0 0 7 1	Superficie de la parcelle cadastrale (en m <sup>2</sup> ) :	6051
Préfixe :		Section :	B D	Numéro :	0 0 7 3	Superficie de la parcelle cadastrale (en m <sup>2</sup> ) :	3160
Préfixe :		Section :	B D	Numéro :	0 0 4 1	Superficie de la parcelle cadastrale (en m <sup>2</sup> ) :	1213
Préfixe :		Section :	B D	Numéro :	0 0 3 9	Superficie de la parcelle cadastrale (en m <sup>2</sup> ) :	1249
Préfixe :		Section :	B D	Numéro :	0 0 3 7	Superficie de la parcelle cadastrale (en m <sup>2</sup> ) :	10805
Préfixe :		Section :		Numéro :		Superficie de la parcelle cadastrale (en m <sup>2</sup> ) :	
Préfixe :		Section :		Numéro :		Superficie de la parcelle cadastrale (en m <sup>2</sup> ) :	
Préfixe :		Section :		Numéro :		Superficie de la parcelle cadastrale (en m <sup>2</sup> ) :	
Préfixe :		Section :		Numéro :		Superficie de la parcelle cadastrale (en m <sup>2</sup> ) :	
Préfixe :		Section :		Numéro :		Superficie de la parcelle cadastrale (en m <sup>2</sup> ) :	
Préfixe :		Section :		Numéro :		Superficie de la parcelle cadastrale (en m <sup>2</sup> ) :	
<b>Superficie totale du terrain (en m<sup>2</sup>) :</b>							<b>178076</b>



**Légende**

- Périimètre
- Surface à acquérir
- Parcelles cadastrales
- Numéro de Plan
- Bâtiment**
- Bâtiment dur
- Bâtiment léger
- Limite de commune
- Limite de section

**API** DEPARTEMENT DU MORBIHAN  
VILLE DE VANNES

Vannes - Chapeau Rouge

**PLAN PARCELLAIRE**

**Quarta**

Indice	Modifié le	Nature de la modification	Dessinateur
A	24/07/2023	Plan de base	CEC
C	24/08/2023	Supp. num plan et groupe	CEC
D	20/08/2023	Modification du périmètre	CEC
E	27/11/2024	Modification du plan	ACE

Dossier	Echelle	N° de planche
240023201	1:5000	471

**Centre Pénitentiaire de Vannes**  
**DOSSIER DE PERMIS DE CONSTRUIRE**  
**CERFA ERP**

ANNEXE 2 AU CERFA ERP – Paragraphe 4.2, Activité principale

La présente demande d'Autorisation de Travaux concerne la construction d'un centre pénitentiaire qui constitue l'activité principale de l'opération et composée comme suit :

- 3 bâtiments hors enceinte :
  - Un bâtiment recevant les « Locaux du Personnel Hors Enceinte » (LPHE)
  - Un bâtiment recevant le « Pôle de Rattachement et d'Extraction Judiciaire » (PREJ)
  - Un bâtiment recevant « l'Accueil des Familles » (AFA), est le seul bâtiment à être un établissement recevant du public ERP.
  
- 1 bâtiment avec sa propre enceinte :
  - Le « Quartier Semi-Liberté » (QSL) qui consiste une unité fonctionnelle autonome localisée sur le site pénitentiaire.
  
- 14 bâtiments en enceinte, dont 11 en détention et 3 hors détention

Hors détention :

- Un bâtiment recevant la « Porte d'Entrée principale » et les « Locaux du Personnel en Enceinte Hors Détention » (PEP)
- Un bâtiment recevant la « Porte d'Entrée Logistique » (PEL)
- Un bâtiment recevant « l'Administration », le « Greffe-Armurerie » et le « Poste Centrale d'Hypervision » (AGR)

En détention :

- Le « Poste de Contrôle de la Détention (PCD) », intégré dans le volume du bâtiment AGR mais localisé dans le périmètre de la détention.
- Un bâtiment recevant les « Locaux du Personnel en Détention », « l'Unité Sanitaire » et le « Quartier d'Accueil et d'Evaluation » (QAE)
- Un bâtiment recevant les « Parloirs Familles », les « Unités de Vie Familiale et Parloirs Familiaux », ainsi que les « Parloirs Avocats » (PAR)
- Deux bâtiments recevant le « Pôle d'Insertion et de Prévention de la Récidive » (PIPR), étant un volume pour les gymnases, salle de culte et de spectacle (PI1) et le deuxième pour les salles de cours, salles informatique et bibliothèque (PI2)
- Un bâtiment recevant les « Services à la Personne » et « Services au Bâtiment » (SAP)
- Un bâtiment, contigu au précédent, recevant les « Ateliers » (ATE)
- Un bâtiment recevant le « Quartier Maison d'Arrêt » (QMA)
- Un bâtiment recevant le « Quartier Maison d'Arrêt avec Unité pour Détenus Vulnérables » (QMV)
- Un bâtiment recevant le « Quartier Centre de Détention » (QCD)
- Un bâtiment recevant le « Quartier Respect » (QRE)
- Un bâtiment recevant le « Quartier Isolement, Quartier Disciplinaire et Unité pour Détenus violents » (QIDV)



**Centre Pénitentiaire de Vannes**  
**DOSSIER DE PERMIS DE CONSTRUIRE**  
**CERFA ERP**

ANNEXE 3 AU CERFA ERP – Paragraphe 4.4, Effectif

La capacité théorique totale du centre pénitentiaire de Vannes est de **550 places** (hors quartier d'isolement, quartier disciplinaire et unité pour détenus violents, non comptés dans ce total). Ces places sont réparties comme suit :

Type de quartier d'hébergement	Nombre de quartier	Capacité théorique
Quartier d'Accueil et d'Evaluation	1 Quartier	40 places
Quartier Maison d'Arrêt	1 Quartier	120 places
Quartier Maison d'Arrêt avec 1 unité pour personnes Vulnérables	1 Quartier	120 places
Quartier Centre de Détention	1 Quartier	130 places
Quartier Respect type MA	1 Quartier	120 places
Quartier semi-liberté	1 Quartier	20 places

Les quartiers d'isolement, disciplinaire et unité pour détenus violents ont ensemble une capacité de **40 places**.

Quartiers	Capacité totale
Quartier d'Isolement	15 places
Quartier Disciplinaire	15 places
Unité pour Détenus Violents	10 places

Les effectifs prévisionnels des personnels du centre pénitentiaire de Vannes est de **408**.



**Centre Pénitentiaire de Vannes**  
**DOSSIER DE PERMIS DE CONSTRUIRE**  
**CERFA ERP**

ANNEXE 4 AU CERFA ERP – Paragraphe 4.5, Stationnement

Le nombre total de places de stationnement pour véhicules dans le terrain du centre pénitentiaire de Vannes est de **405 places**, dont 9 places réservées aux personnes handicapées. Ces places sont réparties comme suit :

Stationnement pour visiteurs	128 places, dont 3 PMR.
Stationnement pour personnel	256 places, dont 6 PMR.
Stationnement pour les véhicules du « Pôle de Rattachement et d'Extraction Judiciaire »	21 places, dont 12 places pour fourgons, 6 places pour BUS et 3 places pour véhicules légers.